Nations Unies S/PV.3623



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3623e séance
Lundi 29 janvier 1996, à 15 h 55
New York

Président :	Sir John Weston	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Allemagne	M. Rudolph
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Searle
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Shkourko
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Lopes da Rosa
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Casardi
	Pologne	M. Wlosowicz
	République de Corée	M. Park

Ordre du jour

La situation au Burundi

Lettre datée du 29 décembre 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1995/1068)

Lettre datée du 16 janvier 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1996/36)

96-85102 (F)



La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Lettre datée du 29 décembre 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1995/1068)

Lettre datée du 16 janvier 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1996/36)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi et du Zaïre des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Terence (Burundi) prend place à la table du Conseil; M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/1995/1068 et S/1996/36, qui contiennent les textes de deux lettres datées des 29 décembre 1995 et 16 janvier 1996, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/56, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/40, qui contient le texte d'une lettre datée du 18 janvier 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Burundi, à qui je donne la parole.

M. Terence (Burundi) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je considère tout d'abord qu'il est de mon devoir de rendre hommage au traitement privilégié que vous m'avez réservé au cours des nombreuses réunions que nous avons eues ensemble. Comme le veut la tradition diplomatique britannique raffinée, la courtoisie, la civilité et la disponibilité sont les qualités essentielles de tout diplomate professionnel qui ont présidé à nos entretiens. Je me souviens également de mes réunions avec votre prédécesseur, l'Ambassadeur Sergey Lavrov, auquel je sais gré, car il a fait preuve envers moi de la même courtoisie le mois dernier.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité cette année, j'ai le plaisir et le devoir de féliciter les nouveaux membres du Conseil, la Corée, la Guinée-Bissau, le Chili et l'Égypte. Je suis certain que, comme d'habitude, nous pourrons compter sur l'Égypte, seul membre arabophone du Conseil de sécurité, pour parler le langage politique de l'Afrique.

(*L'orateur poursuit en français*)

Pendant presque deux ans, le Conseil de sécurité s'est penché longuement sur le Burundi. Une multitude de rapports ont été présentés sur mon pays. C'est la première fois qu'un débat public est organisé et, à ce titre, et au stade actuel, je suis amené à donner la version des faits de mon gouvernement.

En premier lieu, s'agissant du projet de résolution, je souhaiterais déclarer qu'étant donné que le Gouvernement burundais est en droit de se renseigner auprès des promoteurs du texte sur sa signification exacte, aux yeux du Burundi, le paragraphe 8 a) prête à une certaine confusion et à diverses interprétations. Avant d'intervenir en profondeur sur ce texte, je souhaiterais que pendant mon intervention des réponses puissent être préparées et fournies afin qu'il n'y ait pas d'équivoque en la matière. Je suspends donc mon intervention à ce sujet.

En réalité, tout en étant réellement grave et préoccupante, la situation générale s'est sensiblement améliorée dans le contexte de la sécurité par rapport aux mois antérieurs. Bien des faits peuvent étayer ce constat. Auparavant, des grenades étaient lancées dans des marchés, sur des passants; les auteurs ne défendaient aucune cause politique mais se livraient plutôt au banditisme. Les forces de l'ordre y ont mis un terme depuis plusieurs mois. Durant une longue période, des bandes armées avaient terrorisé plusieurs banlieues de la capitale. Sur les ordres du chef de l'État et du Gouvernement, l'armée burundaise a battu à plate couture ces terroristes et les a mis en déroute.

Le sanctuaire abritant des brigands armés dans la forêt surplombant la capitale, qui avaient l'habitude de saccager ses banlieues et de massacrer et de rançonner les voyageurs, a été pris d'assaut par l'armée nationale.

Vers la province de Cibitoke avoisinant avec le Zaïre trois groupes terroristes avaient précédemment convergé : des bandits armés burundais, des ex-troupes rwandaises et des Interahamwe, bras séculier de celles-ci dans la besogne macabre de 1994. Au cours des semaines écoulées, l'armée a réduit à l'impuissance ce trio impie de fauteurs de troubles. Ces désespérés ne se livrent plus qu'à quelques attaques sporadiques, non point en tant que barouds d'honneur, mais dans le but de piller pour survivre, dans certaines parties du pays où les forces de l'ordre sont absentes.

La population réclame à corps et à cri une présence militaire comme l'avoue le rapport d'un ministre qui a effectué une tournée dans cette province, la semaine passée.

Camouflés dans deux camps de réfugiés dans le nord-est du pays, des assaillants ont cherché à y semer la terreur en ouvrant le feu sur les forces de sécurité. Ces forces de sécurité préposées aux camps de réfugiés en question ont neutralisé ou mis en fuite les agresseurs. Cet épisode de la crise burundaise a occasionné, hélas, un exode massif de réfugiés rwandais vers la Tanzanie. Le commandant de cette région militaire et le représentant du HCR ont publié une déclaration commune attestant de leurs efforts visant à persuader les réfugiés de regagner leurs camps.

Le chef des bandes armées, Nyangoma, est bruyamment désavoué dans sa propre commune, par ses propres congénères, qui exigent la radio et la télévision pour proclamer leur désolidarisation d'avec cet égaré. Cette requête collective à l'échelon de cette commune a été adressée officiellement au Gouvernement.

Depuis deux semaines, tout le gouvernement, soit le Président de la République, le Premier Ministre et 25 ministres parcourent les 15 provinces et les 114 communes du pays pour renforcer le ralliement de la population à la campagne de l'administration publique et des forces de sécurité contre les fanatiques de la violence. La preuve la plus éclatante que la sécurité est globalement assurée à travers toute la République est que ces centaines d'autorités politiques, administratives et militaires n'ont été nulle part affrontées par aucune de ces bandes armées, bref, qu'aucun danger ne s'est dressé sur leur passage ou durant leurs «meetings» publics dans la quasi-totalité des 114 communes.

Dans la croisade de tout le gouvernement contre les bandes armées, le Président Sylvestre Ntibantunganya a tenu un meeting public dans la province de Kirundo, au nord du pays, ce dimanche 28 janvier 1996. Son message était centré sur

> «l'impérieuse nécessité de collaboration entre la population, l'administration publique et les forces de l'ordre».

Il a saisi cette occasion pour réitérer aux forces de l'ordre ses remerciements pour l'effort qu'ils fournissent en combattant l'ennemi dans cette localité. Il était accompagné du Président de l'Assemblée nationale et du Président du parti Frodebu, chef de la mouvance présidentielle.

L'opinion internationale a été polarisée sur des dangers qui pèsent sur la sécurité des organisations humanitaires internationales. Dans cette foulée, une mission technique va accourir au Burundi pour évaluer les risques courus par le personnel et les locaux des Nations Unies. Durant les 28 mois de crise jusqu'à ce jour, aucun membre du personnel de l'ONU n'a été victime de l'insécurité, aucun bureau des nombreux immeubles du système des Nations Unies au Burundi n'a été endommagé. À ce jour, l'opinion internationale en général, et le Conseil de Sécurité en particulier, sont inondés d'informations sur un cataclysme imminent au Burundi. Comme il ressort du paragraphe liminaire de la lettre du 18 janvier 1996 communiquant au Président du Conseil de sécurité la position officielle de mon gouvernement en réponse aux trois lettres du Secrétaire général des 29 décembre 1995, 3 janvier et 17 janvier 1996, la gravité de la crise est une réalité. Néanmoins, elle est loin d'avoir atteint un sommet apocalyptique. Certes, les bandes armées ont menacé de compromettre l'action des organisations humanitaires. À la faveur des lettres du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, une avalanche de fabulations médiatiques se déverse sur le Burundi. L'article de Thomas L. Friedman publié par le *New York Times*, le 24 janvier 1996, constitue l'archétype d'une campagne

d'intoxication systématique contre mon pays. Dans ses surenchères publicitaires, l'auteur intitule son article comme suit :

> «The next Rwanda — Burundi on the edge of an abyss» (Le prochain Rwanda — le Burundi au bord de l'abîme).

Se comportant comme un nouvel explorateur d'une «terra incognita», exactement 125 ans après la rencontre historique entre Livingstone et Stanley, en 1871, dans la banlieue de la capitale burundaise, il émaille son article non seulement de contre-vérités mais de monstruosités. Ainsi il prétend qu'il y a 15 % de Tutsis, 85 % de Hutus, alors que de mémoire d'homme, le Burundi, à l'inverse des autres États, n'a jamais catalogué ses communautés nationales. Dans un autre paragraphe, il prétend que des rebelles hutus occupent quelques parties du territoire. La réalité est que ces rebelles ou ces bandes armées n'occupent même pas un kilomètre carré. Dans un autre paragraphe, il prétend que S. E. Mme Albright — quand on parle du soleil on voit ses rayons, je la vois arriver —, ce journaliste donc prétend que Mme Albright a rencontré des généraux de l'armée burundaise. Je déclare, à la face du monde, que l'armée burundaise ne compte aucun général, à moins qu'ils n'aient obtenu une promotion à la faveur de la visite de S. E. l'Ambassadeur Mme Albright.

Imputant la persistance de l'insécurité au manque de fermeté du gouvernement, plusieurs formations politiques de l'opposition ont retiré leur confiance au Président de la République et quelques syndicats ont lancé un ordre de grève dans la capitale. Ces initiatives réclament la démission du chef de l'État. En revanche, trois partis politiques de l'opposition se sont désolidarisés des revendications à l'encontre du Président de la République, tandis que la grève n'a été suivie que faiblement et n'a duré que quelques jours ouvrables.

Grâce à la vigilance et à l'efficacité redoublées des forces de l'ordre, les partisans de la démission du Président de la République et les organisateurs de la grève ont été acculés à renoncer à leurs desseins. Tous les actes de violence ont été jugulés, aucun incident majeur ne s'est produit.

Dans certains milieux nationaux et internationaux, le penchant à agiter le spectre du génocide l'emporte sur la détermination ou l'aptitude à en juguler les causes. Une différence fondamentale est à établir entre les auteurs du génocide perpétré au Rwanda et les adeptes ou les artisans d'un tel fléau au Burundi. Au Rwanda, ce sont le Gouvernement et les Forces armées rwandaises (FAR) qui ont conçu, programmé, organisé et exécuté le génocide contre la communauté tutsie. Au Burundi, l'armée burundaise et le gouvernement de coalition, où sont représentés les communautés nationales et 12 partis politiques, sont coalisés contre les bandes terroristes dans leur acharnement en faveur du génocide sur le modèle rwandais. Un parallèle existe, dès lors, au niveau des mécanismes utilisés par l'ancien régime rwandais pour se maintenir au pouvoir et par les terroristes burundais pour y accéder. Ceux-ci ont pour cibles favorites la Convention de gouvernement régissant l'État et prescrivant le partage du pouvoir, le gouvernement de coalition lui-même et toutes les autres institutions politiques qui sont issus de cet accord multipartite. Le Gouvernement et l'armée burundais s'emploient conjointement et intensément à contrecarrer la conquête du pouvoir par cet ignoble instrument qu'est le génocide. On fait miroiter des troupes onusiennes et on accrédite la thèse que celles-ci représenteraient le salut du peuple burundais. Or, on jette aux oubliettes la réalité éblouissante que le génocide au Rwanda a été consommé en présence de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) qui, non seulement y a assisté impuissante mais s'est empressée de plier bagages.

Dans sa lettre S/1996/36 du 16 janvier 1996, le Secrétaire général évoque certaines divergences au sein du Gouvernement burundais à l'égard du déploiement de contingents militaires. Cet écho est répercuté par quelques personnalités étrangères à la suite de leurs rencontres séparées avec plusieurs hauts responsables de notre pays. Il incombe aux émissaires, tant des États que des organisations internationales, de situer dans leur contexte les préférences voire les options qui ne revêtent qu'un caractère personnel, lorsqu'elles sont exprimées lors d'entrevues officieuses même par le chef de l'État ou du gouvernement, par leurs ministres ou par des leaders politiques. Elles sont différentes des positions collectives du gouvernement qui comportent un cachet officiel. Au demeurant, ne serait-il pas injuste d'exiger du Gouvernement burundais un miracle politique qui s'est avéré impossible dans tous les autres pays confrontés à des crises aussi effroyables voire plus épouvantables que la nôtre? Selon le grand philosophe allemand Hegel «l'Histoire nous apprend que l'homme n'apprend rien de l'Histoire». En raisonnant *a contrario* et, partant, en affirmant que l'homme apprend tout de l'Histoire, chaque État membre du Conseil de sécurité se souviendra d'une réalité qui est monnaie courante, plutôt universelle.

À un moment ou à un autre de leurs évolutions historiques, tous les pays ont dû faire face à des conflits internes, à des guerres civiles, voire à des guerres inter-étatiques

ou mondiales. Au sein des gouvernements et des états-majors appelés à décider sur les politiques à adopter ou sur les stratégies à déployer, l'unanimité n'a jamais été totale. Dans la plupart des cas, les positions étaient à un tel point irréductibles et la cacophonie tellement prééminente, même lorsque la survie de leurs nations était compromise, que des dirigeants politiques et des chefs militaires ont été contraints à la démission, à l'exil voire à l'exécution. En comparaison avec de très nombreux autres cas d'espèce, le Burundi serait plutôt fondé à se proposer en modèle. Bien que politiquement hétérogène, puisqu'il est composé de 12 partis politiques, notre gouvernement a réussi à sauvegarder l'essentiel de la solidarité. Quelques faits saillants illustrent cette réalité. Sous l'égide du Président de la République et du chef de l'exécutif, tous les membres du Gouvernement sont coalisés contre les fauteurs de guerre. Dans le sillage du chef de l'État et du Premier Ministre, tous les ministres sillonnent le Burundi profond pour sensibiliser le peuple à l'impérieuse nécessité d'oeuvrer main dans la main pour la paix avec les forces de sécurité et l'administration publique contre les bandes armées. Dans cette campagne consacrée à la paix et à la sécurité, le Gouvernement diffuse le même message dans les quatre coins du pays. De même, à l'exception des supputations chuchotées en privé par quelques interlocuteurs étrangers, le gouvernement de coalition rejette unanimement l'intervention militaire au Burundi, comme en témoigne le deuxième message qu'il a dépêché au Président du Conseil de sécurité ce dimanche 28 janvier 1996, et que je lui ai transmis par télécopie vers 19 heures, hier.

Qu'en est-il des partis politiques? À travers diverses péripéties, les rapports entre la mouvance présidentielle et l'opposition depuis l'explosion de la crise, en octobre 1993, ont été incommodes, certes, mais n'ont jamais atteint la rupture ni le point de non-retour. À leur actif s'inscrit une série d'oeuvres communes positives : négociations et conclusion de la Convention de gouvernement; le gouvernement de coalition; négociations dans divers organes conventionnels : comité de suivi, cadre de concertation.

C'est même une véritable gageure d'engager les ennemis politiques à négocier car il faut six mois pour les réunir à la même table de pourparlers, comme l'avouait pertinemment le Secrétaire général en s'adressant à la réunion conjointe des partis de l'opposition et de la mouvance présidentielle, le 16 juillet 1995 à Bujumbura. Au Burundi, les dirigeants politiques toutes allégeances idéologiques confondues, s'assemblent, discutent, participent côte à côte à des manifestations publiques et sociales, se côtoient et fraternisent à des réceptions officielles, sont souvent conviés les uns par les autres dans leurs bureaux de travail et dans leurs foyers respectifs, dans un climat empreint de civilité et de convivialité.

Le jugement conciliant que je porte sur les protagonistes politiques de mon pays ne vise pas du tout à les innocenter en bloc. Certains parmi eux, hélas, délibérément et même méchamment, par cécité politique ou se comportant comme des néophytes professionnels, s'érigent en pierre d'achoppement contre la paix et le processus démocratique. Par contre, l'écrasante majorité de la classe politique, de la société civile, du monde des affaires, de la jeunesse, de la communauté universitaire, bref de l'élite burundaise, milite pour le destin commun et pour la réconciliation nationale.

En mettant en relief les plus grands dénominateurs communs entre les acteurs politiques sur la scène burundaise, ma délégation apporte la preuve qu'en dépit des apparences, la crise n'a pas du tout atteint le point de non-retour.

Un deuxième motif me pousse à m'appesantir sur les côtés positifs du Gouvernement, des partis et de leurs chefs, à savoir l'opportunité et le souci de démontrer que le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et son Représentant spécial, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union européenne, les Présidents Julius Nyerere, Jimmy Carter, Amadou Toumani Touré, l'archevêque Desmond Tutu et les autres facilitateurs, détiennent des atouts déjà réunis. Il leur suffit de les exploiter à bon escient pour accomplir la mission combien noble et judicieuse que le Conseil de sécurité assigne dans le deuxième paragraphe du dispositif du projet de résolution, à savoir l'organisation d'un large dialogue politique dans le but de promouvoir la réconciliation nationale, la démocratie, la sécurité et l'État de droit au Burundi.

Parmi les facilitateurs, le premier rôle revient aux États de la région des Grands Lacs. Paradoxalement, dans les milieux étrangers, une certaine innovation politique risque de priver le Burundi et notre région de l'homme d'État le mieux indiqué pour contribuer largement au règlement du conflit interburundais, à savoir S. E. le maréchal Mobutu Seseseko. En vertu de son prestige personnel, de sa grande stature et de son énorme expérience politiques, le Président Mobutu est un véritable virtuose des affaires tant régionales qu'africaines et internationales, n'en déplaise à ses détracteurs. Dès lors, s'évertuer à frapper d'ostracisme ou à marginaliser un leader politique de la taille de Mobutu, de surcroît à la tête d'un pays aussi vaste et aux ressources fabuleuses, malgré ses vicissitudes temporaires, est une mesure à la fois irréaliste et contraire aux normes du droit

international. Irréaliste parce que la meilleure règle pour convertir des dirigeants politiques et des pays aux idéaux démocratiques consiste plutôt à leur ouvrir l'accès aux foyers et aux centres internationaux de la démocratie, à leur faciliter les contacts directs et personnels avec les personnalités extérieures imprégnées et praticiennes des idées et des principes de ce système politique. Contraire au droit international, parce qu'aucun gouvernement n'est habilité à exiger que tous les pays calquent sur l'étranger les procédés démocratiques, les réalités têtues sur lesquelles la démocratisation se base variant de nation à nation. Figurons-nous l'hypothèse où le Gouvernement zaïrois, selon le principe de réciprocité, userait de représailles en interdisant l'accès à son territoire aux ressortissants des États ayant décrété la même mesure. Il en résulterait un amer boomerang contre les auteurs de celle-ci. En conclusion, le Burundi préconise la prééminence d'une démocratie judicieuse.

Dans ma lettre du 18 janvier 1996 communiquant au Président du Conseil de sécurité la position officielle du Gouvernement burundais, la nécessité de sauvegarder l'honneur et le crédit de l'ONU a été mise en exergue. Force m'est de réaffirmer que la première mission incombant aux organes de conception et de proposition et à ceux qualifiés pour décider consiste à servir à l'ONU de puissant bouclier contre des échecs et des critiques conséquentes. Il importe donc grandement aux acteurs principaux dans la hiérarchie onusienne que l'une des conditions *sine qua non* pour assurer le succès de l'Organisation mondiale réside dans l'aptitude à accorder la primauté au génie diplomatique sur les exploits militaires et à formuler des solutions proportionnées aux problèmes posés. L'obligation de prémunir l'ONU et son organe le plus prestigieux qu'est le Conseil de sécurité contre la dévalorisation découlant des déboires doit être la préoccupation prioritaire. Pour désamorcer la crise burundaise, il convient donc d'insister sur la prééminence d'une diplomatie judicieuse, sur l'intervention militaire qui, dans la quasi-totalité des cas, n'est qu'un palliatif de l'échec diplomatique, en somme l'aveu de la capitulation diplomatique. Il y a gros à parier que le Conseil de sécurité a tout intérêt à opter pour des solutions diplomatiques et, partant, à réinventer des Talleyrand, des Ralph Bunch, des Mandela, des Kissinger, des Yasser Arafat, des Itzhak Rabin, bref des génies capables d'opérer, s'il le faut, des miracles politico-diplomatiques.

Je rappelle que je serai obligé d'intervenir sur le projet de résolution au cas où l'interprétation y relative viserait à pénaliser le Burundi ou à porter atteinte à sa souveraineté nationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Zaïre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lukabu Khabouji N'Zaji (Zaïre) : Monsieur le Président, ma délégation prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, elle joint sa voix à celle de toutes les délégations qui vous ont félicité avant elle pour le travail que vous abattez au cours de ce mois de janvier. Elle voudrait aussi exprimer ses remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la direction du Conseil pendant le mois de décembre 1995.

Qu'il me soit permis aussi de féliciter les nouveaux membres du Conseil, qui sont tous des pays amis du mien. Je veux parler du Chili, de l'Égypte, de la Guinée-Bissau, de la République de Corée et de la Pologne. Soyez les bienvenus! Nous comptons sur vous!

Ma délégation a demandé de participer à l'examen du projet de résolution qui nous est soumis car elle estime que le Conseil de sécurité fait ici une oeuvre utile à même de désamorcer cette situation de tension qui règne dans la région des Grands Lacs. Et nous félicitons tous les membres du Conseil pour cette proposition.

Nous ne pouvons pas ne pas féliciter le Secrétaire général des Nations Unies pour sa persévérance et sa perspicacité dans ce cas.

La situation au Burundi exige de la communauté internationale un «traitement de cheval». Nous n'avons pas à nous voiler la face, il y a un problème; il faut l'accepter; il faut rechercher des solutions. Le Burundi vit une situation complexe, certes, mais qui ne peut être traitée séparément de celle qui prévaut dans l'un des pays voisins.

C'est pourquoi le Zaïre considère que le projet de résolution à l'examen constitue un pas important dans la direction de l'application de la notion de «diplomatie préventive» tant vantée.

Le Zaïre fait sien l'appel lancé à toutes les factions politiques au Burundi pour qu'elles appliquent, exécutent et respectent de bonne foi la Convention de gouvernement du 10 septembre 1994, qui est un cadre librement tracé et

consenti par le peuple burundais afin de sortir le pays de cette crise persistante.

Mais que de solutions proposées. Et toutes se sont avérées insuffisantes pour apporter au peuple burundais la paix à laquelle il aspire. Partant de ce constat d'échec, le Zaïre appuie fortement le projet qui nous est soumis et croit que ceci constitue une solution qui, si elle avait été utilisée en d'autres temps, aurait permis de sauver des milliers de vies humaines qui ont été supprimées.

Le Zaïre, conformément au paragraphe 5 du projet de résolution qui nous est soumis et qui stipule :

> «*Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation selon qu'il conviendra avec l'Organisation de l'unité africaine et avec les États Membres concernés, d'envisager quelles autres mesures de nature préventive il pourrait être nécessaire de prendre afin d'empêcher que la situation ne se détériore encore, et d'élaborer des plans à cet effet», (*S/1996/56, par. 5*)

se tient à la disposition du Secrétaire général afin d'approfondir avec lui la réflexion sur les mesures à proposer et je confirme ici que mon pays apportera aussi sa franche collaboration dans l'élaboration des plans, s'il y avait plan à élaborer.

Le Zaïre est un partenaire important dans la région des Grands Lacs, mais il faut le dire : dans la recherche des solutions aux crises qui secouent cette région, le Zaïre répugne à être mis devant des faits accomplis. Quant au paragraphe 7 du projet — je parle ici d'un texte dépassé — qui est devenu le paragraphe 8 du texte qui envisage de décréter des mesures en vertu de la Charte des Nations Unies, le Zaïre voudrait indiquer au Conseil que, si à la lumière du rapport attendu du Secrétaire général de telles mesures étaient décrétées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Zaïre les respectera.

Je voudrais terminer en disant que nous sommes dans une situation où la paix peut basculer dans une situation de guerre et entraîner des milliers de morts; la preuve, il suffit de constater les velléités belliqueuses qui s'expriment dans la région. Chaque jour, il y a des tueries. Il appartient donc à notre communauté d'imposer cette paix à ceux qui la violent, même s'il faut recourir à la force.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Zaïre pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Casardi (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne. Chypre, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne demeure vivement préoccupée par la poursuite des violences au Burundi et espère que l'esprit de réconciliation pourra à nouveau voir le jour dans ce pays. L'Union continuera d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour résoudre la crise et se félicite des efforts au niveau régional, en particulier des mesures prises par l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

L'Union européenne insiste sur le fait qu'elle est disposée à aider au relèvement du Burundi, en particulier en appuyant les mesures concrètes visant à promouvoir la paix et la réconciliation entre les divers groupes, devant être mises en oeuvre par les autorités burundaises, comme le prévoit la Convention de gouvernement. L'Union fait remarquer que seules des solutions politiques permettront de mettre définitivement fin au conflit dans le pays. Nous estimons qu'il est d'une priorité absolue de rechercher toute voie de négociation disponible.

À ce stade, une action coordonnée est nécessaire de la part de la communauté internationale pour relancer le dialogue politique et briser le cycle de la violence et de l'instabilité. Nous réitérons notre appui à l'idée d'une présence internationale accrue et active, tant politique qu'humanitaire, au Burundi. À cet égard, le rôle de personnalités africaines et d'autres régions, agissant en tant que médiateurs et facilitateurs, est essentiel.

Au Burundi, il y a des forces modérées ouvertes au dialogue qui devraient être encouragées. Les forces les plus radicales devraient être persuadées que le dialogue est la seule option viable. Il faut les mettre en garde, en leur disant que la communauté internationale est prête à adopter des mesures appropriées pour empêcher le pays de sombrer dans le chaos et l'anarchie, ainsi que des mesures contre les individus qui refusent le dialogue pacifique.

Il y a nécessité d'une démarche progressive face à l'aggravation de la crise au Burundi. À l'heure actuelle, l'action de médiation et de facilitation du Représentant spécial du Secrétaire général, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Union européenne et de personnalités politiques doit être appuyée par tous les moyens possibles. Nous sommes convaincus que ces mesures pourraient également bénéficier d'une pression accrue sur les parties.

Le projet de résolution que le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter reflète, à notre avis, la nécessité de lancer une mise en garde énergique aux protagonistes de la crise, à savoir que le Conseil de sécurité est prêt à examiner et à éventuellement imposer des mesures concrètes visant à enrayer la détérioration de la situation et à empêcher une nouvelle déstabilisation du pays.

L'Union européenne réitère qu'elle est convaincue de la nécessité de convoquer une conférence sur la région des Grands Lacs, sous l'égide des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, en vue de trouver des solutions globales aux problèmes de toute la région. Je voudrais également faire remarquer que l'Union européenne est sur le point de nommer un envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, afin d'accentuer sa présence et de contribuer davantage encore à la recherche d'une solution pacifique et durable aux nombreux problèmes que connaît la région.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Burundi a demandé à intervenir. Je lui donne la parole.

M. Terence (Burundi) : Tout au début de mon intervention, j'avais sollicité l'honneur de formuler la position du Burundi, étant donné qu'il ne m'a pas été possible d'obtenir l'interprétation exacte de ce qui est devenu le paragraphe 8 a). Étant donné que le projet de résolution S/1996/56, au stade du projet, est destiné au Burundi, mon gouvernement est en droit de se renseigner auprès des promoteurs du texte sur sa signification exacte pour que le Burundi sache à quoi s'en tenir, car aux yeux du Burundi, le paragraphe 8 a) prête à une certaine confusion et à plusieurs interprétations. Comme le Conseil de sécurité soutient toutes les institutions étatiques établies par la Convention de gouvernement — donc le Gouvernement, au premier chef —, il serait notoirement contradictoire de le menacer d'un embargo sur les armes alors qu'il déploie des efforts surhumains pour restaurer la paix et la sécurité.

En revanche, le Conseil de sécurité serait conséquent avec lui-même, non seulement en brandissant la menace mais en décrétant immédiatement l'interdiction de toutes les armes illégales destinées à tous les perturbateurs de la paix et de la sécurité contre tous les fanatiques de la violence. Traiter le Gouvernement sur le même pied d'égalité que ceux-ci et le pénaliser pour sa détermination à mettre hors d'état de nuire tous les hors-la-loi équivaut à un monde à l'envers et risque d'aggraver la situation, d'exaspérer et de traumatiser davantage les partisans de la paix et d'inciter à des alternatives que l'on veut précisément prévenir. Pour sa crédibilité, il sied au Conseil de sécurité de s'abstenir de se comporter comme une sorte de croque—mitaine et partant d'évoquer des mesures ne violant pas la souveraineté nationale du Burundi et la Charte des Nations Unies. Pour toutes ces raisons, mon gouvernement en appelle instamment au Conseil de sécurité pour qu'il amende le paragraphe contesté, à défaut de quoi l'État burundais s'y opposera et ne se sentira nullement lié par celui-ci. Un étrange paradoxe prévaut à nos yeux par ailleurs : dans son projet de résolution, le Conseil de sécurité est resté muet sur les besoins pour lesquels mon gouvernement a sollicité les apports du système des Nations Unies et de la communauté internationale et qui sont énumérés dans la lettre que j'ai transmise au Président du Conseil de sécurité au nom de mon gouvernement le 18 janvier 1996. Certes, la résolution est focalisée sur la réactivation du dialogue entre les divers partenaires politiques. Mon gouvernement accueille favorablement cette mesure qu'il estime positive. Je réitère donc l'appel lancé par mon gouvernement afin d'obtenir l'interprétation du paragraphe 8 a) en ce qui concerne

> «l'interdiction de la fourniture de toutes armes et de tout matériel connexe au Burundi». [*S/1996/56, par. 8 a)*]

Seulement ce membre de phrase; parce qu'il serait étrange de traiter un gouvernement légal qui s'emploie à la paix et à la sécurité au même titre que précisément les auteurs de la violence qui contrecarre cette même paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Comme je l'ai dit au début de la séance, le Conseil se réunit aujourd'hui, conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, lesquelles, comme l'a aimablement rappelé le Représentant permanent du Burundi, comprenaient des consultations avec lui. Je pense qu'à ce stade, le Conseil est bien informé des vues exprimées sur cette question encore aujourd'hui par le représentant permanent du Burundi. À la lumière de ces considérations, je crois comprendre qu'à présent le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Que cela nous plaise ou non, le Burundi saigne depuis quelque temps déjà. Au départ, il y avait des rapports contradictoires et des dénis de Bujumbura au sujet de ce qui

se passait en fait, mais la communauté internationale est de plus en plus unanime dans sa façon de voir la situation en matière de sécurité, qui est effrayante et se détériore dans ce pays. Les autorités de Bujumbura trouvent de plus en plus difficile de protéger la vie de leur peuple et nous leur accordons toute notre sympathie. Les dirigeants politiques et les partis s'accusent les uns les autres de «nettoyage ethnique» et, de leur propre aveu, le pays est en état de guerre civile, comme le dit clairement le Secrétaire général dans sa lettre publiée sous la cote S/1996/36. L'atmosphère politique a été empoisonnée par des vues extrémistes qui menacent de détruire les institutions nationales, et le discours politique est caractérisé par l'incitation à la haine et à la violence.

Le Botswana est profondément troublé par cette évolution de la situation. Nous sommes convaincus que la communauté internationale ne peut plus rester un témoin passif de la tragédie humaine qui se déroule au Burundi. Quelque chose doit être fait, et fait d'urgence, au niveau politique et au niveau diplomatique, pour freiner la situation avant qu'on ne puisse plus du tout la contrôler.

Le projet de résolution que le Conseil de sécurité est sur le point d'adopter est rédigé en termes directs et sans ambiguïté. Il appelle le peuple burundais à entamer des négociations sérieuses et significatives pour mettre un terme aux tueries quotidiennes et créer des conditions propices à la réconciliation nationale, à la démocratie et au rétablissement de l'ordre. Il importe que les Burundais prennent ce message au sérieux et qu'ils commencent à créer des conditions qui leur permettent d'entamer un dialogue politique global sans plus tarder.

La communauté internationale a compris depuis longtemps que le peuple burundais ne pouvait parvenir seul à la réconciliation politique. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union européenne et les facilitateurs nommés par la Conférence du Caire des chefs d'État de la région des Grands Lacs, tenue le 29 novembre 1995, sont prêts à les aider. Le peuple burundais devrait saisir l'occasion que lui offre cette bonne volonté internationale pour promouvoir la guérison et la réconciliation nationales, la démocratie et le rétablissement de l'ordre.

Le paragraphe 5 du dispositif du projet de résolution prie le Secrétaire général de mettre au point des plans d'urgence qui permettent au Conseil de sécurité de réagir en temps voulu et avec efficacité au cas où la situation en matière de sécurité dans le pays l'exigerait. Il importe que la communauté internationale, en particulier les États membres de l'Organisation de l'unité africaine, prêtent au Secrétaire général toute leur assistance alors qu'il met au point ce plan d'urgence, étant entendu cependant que la communauté internationale n'abandonnera pas à l'Afrique seule le problème du Burundi.

La situation au Burundi menace la paix et la stabilité régionales et, par conséquent, appelle l'attention urgente du Conseil de sécurité. En tout état de cause, toute action qui pourrait être jugée appropriée au Burundi exigerait la fourniture de ressources financières et logistiques importantes dont l'Afrique ne disposerait pas facilement. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général concernant le résultat de ses consultations avec les États Membres et l'OUA ainsi qu'il est dit au paragraphe 7 du dispositif. Mais comme l'indique clairement le paragraphe 8 a) et b) du dispositif, le Conseil de sécurité n'attendra nullement le rapport du Secrétaire général pour examiner l'évolution de la situation au Burundi. Ma délégation considère que le Conseil de sécurité sera informé, s'il le faut tous les jours, de l'évolution de la situation au Burundi de façon à ce que les mesures envisagées au paragraphe 8 a) et b) du dispositif puissent être imposées si la situation l'exige.

Le Botswana attache la plus grande importance à la sécurité du personnel international qui accomplit une oeuvre louable dans la fourniture d'aide humanitaire aux Burundais. La lettre du Secrétaire général figurant dans le document S/1996/36 indique que toute interruption dans la livraison de l'aide humanitaire pourrait avoir des conséquences incalculables du point de vue des vies humaines et des déplacements de population. Par conséquent, nous demandons instamment au Gouvernement burundais de coopérer avec la mission de sécurité technique du Secrétaire général. Le résultat du travail de la mission est important pour assurer la poursuite des opérations humanitaires qui sont tellement essentielles pour le bien-être du peuple du Burundi.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui sur la situation au Burundi traduit la profonde inquiétude de la communauté internationale devant les conditions très fragiles de ce pays, qui est ami de l'Égypte et entretient avec elle des liens qui remontent à l'aube des temps.

L'adoption du projet de résolution montrera que la communauté internationale a réellement tiré parti des leçons du passé récent et qu'elle est convaincue qu'il vaut mieux prévenir que guérir : si nous avions agi au bon moment dans le cadre de la diplomatie préventive, nous aurions pu éviter des catastrophes telles que celles qui ont frappé la région des Grands Lacs africains, il y a maintenant près de

deux ans, et dont le Rwanda souffre encore des terribles conséquences.

Les efforts déployés par le Secrétaire général, son Représentant spécial au Burundi, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ses observateurs militaires, l'Union européenne et de nombreuses personnalités de premier plan de l'Afrique et de la communauté internationale prouvent que la communauté internationale est pleinement résolue à empêcher une répétition des luttes internes qui se sont déroulées dans plusieurs pays africains ces dernières années, portant atteinte à leur unité nationale e empêchant les populations africaines de se concentrer pleinement sur l'objectif du développement économique et de se joindre à la marche vers le progrès.

À cet égard, le 29 novembre dernier, l'Égypte a accueilli une conférence, au Caire, sur les voies et moyens de renforcer la stabilité dans la région des Grands Lacs.

L'Égypte votera pour le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, montrant ainsi encore une fois le vif intérêt qu'elle porte au maintien de l'unité nationale et de la stabilité du Burundi, et au rétablissement de l'ordre public dans le pays et dans la région des Grands Lacs.

Nous prions instamment toutes les parties de faire preuve de retenue et de s'abstenir de tout acte de violence, ceci étant une condition indispensable à l'instauration d'un dialogue national auquel participeront tous les éléments de la société en vue de parvenir à la réconciliation nationale et de rétablir la sécurité et la démocratie au Burundi. Nous espérons que le rapport complet qui doit être présenté au Conseil par le Secrétaire général, au titre du paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution, contiendra des éléments encourageants montrant que le dialogue national a bien été amorcé, afin que la communauté internationale puisse continuer d'appuyer le Burundi.

Pour terminer, nous espérons également que la sécurité et la protection du personnel de l'ONU et des membres des organisations internationales de secours seront assurées, afin que l'aide humanitaire au Burundi puisse se poursuivre.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance aux auteurs qui ont présenté le projet de résolution dont le Conseil est actuellement saisi sur la situation critique au Burundi. Nous considérons que la présentation de ce projet, censé répondre aux recommandations du Secrétaire général contenues dans sa lettre du 29 décembre 1995 (S/1995/1068), est opportune et appropriée si l'on veut que le Burundi échappe au sort tragique et horrible subi par le Rwanda.

Ma délégation manquerait à son devoir si elle ne saisissait pas cette occasion pour exprimer sa reconnaissance à M. Julius Nyerere, pour ses observations sur la situation au Burundi et son évaluation à ce sujet, qu'il a partagées avec tous les membres du Conseil en vertu de la formule Arrias.

D'après les différents rapports dont il dispose, le Conseil est pleinement conscient de la dégradation des conditions de sécurité qui règnent actuellement au Burundi, où la situation est marquée par la persistance de la violence et par une escalade des violations des droits de l'homme, ce qui a eu des conséquences négatives sur l'aide humanitaire internationale et a causé son interruption. Il y a eu des incidents tragiques, notamment la destruction des biens économiques et de l'infrastructure, et la délégation indonésienne ne peut qu'exprimer sa profonde inquiétude devant cette situation.

Devant cette évolution destructrice et alarmante, ma délégation souscrit pleinement à la position selon laquelle il est urgent de désamorcer la situation. Nous partageons la remarque du Secrétaire général selon laquelle ne pas le faire reviendrait à déstabiliser encore plus la situation, non seulement au Burundi mais également dans toute la région des Grands Lacs. Ma délégation appuie par conséquent l'adoption rapide de ce projet de résolution, pour éviter une répétition des événements tragiques qui se sont produits au Rwanda et éviter ainsi une explosion de la violence ethnique à une échelle massive.

Tout en réaffirmant l'appui total de ma délégation à la Convention de gouvernement, nous appuyons également l'appel lancé à toutes les parties et à tous les dirigeants du Burundi, auquel nous souscrivons pleinement, afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires en vue d'engager un dialogue constructif afin de résoudre leurs divergences et d'éliminer la violence et la brutalité. Le dialogue entre les parties et entre tous les dirigeants au Burundi est, à notre avis, d'une importance cruciale à cet égard, et doit être poursuivi d'urgence. À cet égard, les efforts louables déployés par le Secrétaire général et d'autres pour promouvoir et faciliter ce dialogue global méritent notre soutien ferme et sans réserve.

Cela dit, toutefois, ma délégation souhaite faire quelques brèves observations concernant le paragraphe 8 a) du dispositif du projet de résolution qui porte sur l'imposition

de restrictions en matière de déplacements. Nous avons toujours été fermement convaincus que les sanctions sélectives n'étaient pas les mesures souhaitables pour régler des conflits tels que celui qui sévit au Burundi. Encore qu'à l'heure actuelle la conduite de certains individus puisse être interprétée comme exacerbant les tensions et le conflit, il existe une possibilité réelle qu'ils puissent à l'avenir jouer un rôle important dans la recherche d'une solution politique; ainsi, l'imposition prématurée de sanctions ne servirait qu'à antagoniser davantage encore les auteurs de violences et les amènerait à placer d'autres obstacles sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale.

Pour terminer, si nous constatons que la Convention de gouvernement est de plus en plus critiquée, ma délégation tient toutefois à répéter que l'application des dispositions de la Convention constitue une base solide pour la promotion du dialogue politique et du débat national, en tant que moyen d'encourager la réconciliation nationale dans le pays, par la recherche active de la participation constructive de tous les acteurs sur l'échiquier politique du Burundi. Car, en dernière analyse, c'est au peuple et aux dirigeants burundais eux-mêmes qu'incombe la responsabilité de la paix et de la réconciliation nationale.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Depuis le mois d'octobre 1993, la situation politique au Burundi est troublée et instable, la situation du pays sur les plans sécuritaire et humanitaire s'est encore aggravée et il y a eu un flux croissant de réfugiés, ce qui, non seulement nuit au relèvement économique et à la reconstruction dans ce pays, mais pose également une menace à la paix et à la stabilité dans la région. Le Gouvernement chinois est profondément préoccupé par cette situation.

La communauté internationale, notamment l'ONU et les organisations régionales compétentes, ont déployé des efforts inlassables pour régler au plus vite la question du Burundi. Le Secrétaire général et son Représentant spécial se sont eux-mêmes rendus à Bujumbura pour tenir des pourparlers avec les parties concernées. Le Conseil de sécurité a dépêché au Burundi deux missions d'établissement des faits qui nous ont fourni des données de première main nous permettant d'avoir une bonne compréhension d'ensemble de la situation au Burundi.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a également offert ses bons offices et sa médiation et a pris un certain nombre d'initiatives politiques et diplomatiques à cet égard. À la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée de l'OUA, les chefs d'État et de gouvernement ont tenu des discussions particulières et décidé de prendre une série de mesures sur la question du Burundi. L'ancien Président de la Tanzanie, M. Nyerere, s'est également rendu au Burundi à la suite d'une invitation en tant que médiateur, pour offrir ses bons offices, en vue de trouver une solution politique à cette question. Nous nous félicitons de ces efforts et les appuyons.

Malgré les efforts déployés par la communauté internationale, la situation dans la région des Grands Lacs demeure précaire. L'exode de réfugiés du Burundi en direction des pays voisins se poursuit. Par conséquent, la communauté internationale, y compris l'ONU, a la responsabilité de continuer de faire tout son possible pour aider les parties burundaises à intensifier le dialogue afin de renforcer la confiance mutuelle et de parvenir à la réconciliation nationale.

Le projet de résolution qui doit être adopté par le Conseil de sécurité montre la préoccupation de la communauté internationale face à la situation qui règne au Burundi. Il fait également partie des efforts internationaux pour rétablir la stabilité au Burundi. Nous espérons que l'adoption de ce projet de résolution encouragera réellement le dialogue entre les parties burundaises de sorte qu'elles puissent surmonter leur haine et leurs divergences et jeter les bases de la réconciliation nationale. Nous voterons donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont constamment suivi de près l'évolution de la situation au Burundi et ont entièrement compati aux souffrances du peuple burundais. Nous avons participé activement aux efforts déployés par l'ONU sur la question du Burundi, et dans la mesure de nos moyens, nous avons fourni une assistance matérielle au Burundi par des voies bilatérales.

À notre avis, le règlement définitif de la question du Burundi dépend du peuple burundais lui-même. Nous demandons donc instamment aux parties burundaises de tenir compte des intérêts nationaux et de l'État, d'entamer dès que possible un dialogue sur une base élargie et d'appliquer honnêtement les résolutions pertinentes du Conseil, de façon à créer des conditions favorables à la réconciliation nationale au plus vite. Nous espérons également que le Secrétaire général sollicitera un large éventail d'opinions, y compris celles du Gouvernement burundais, lorsqu'il fera des recommandations pertinentes.

Nous nous félicitons des nouveaux efforts déployés par les pays voisins du Burundi et par les organisations régionales pour aider le peuple burundais à réaliser la réconciliation nationale dès que possible et à ramener la paix et la stabilité dans la région.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Depuis le coup d'État d'octobre 1993, la situation au Burundi n'a cessé de se détériorer.

L'aspect central de la crise continue d'être la méfiance réciproque entre les groupes hutus et tutsis. L'on redoute généralement que cette méfiance et les actions des extrémistes conduisent irrémédiablement à la guerre civile, à moins que ne s'établisse rapidement, dans ce pays, un dialogue politique global afin de promouvoir la réconciliation nationale, la démocratie, la sécurité, le rétablissement de l'ordre, et que l'on ne trouve les moyens de mettre fin à la pratique répandue de l'impunité.

Ce dialogue politique doit avoir lieu avec tous les secteurs prêts à parler : les partis politiques — reconnus ou non —, les forces armées, la société civile et l'Église. Bien qu'il incombe aux Burundais eux-mêmes de résoudre leurs problèmes nationaux, nous pensons que l'engagement et la participation de la communauté internationale sont essentiels à la mise en place d'un cadre général de réconciliation. Et à cet égard, il convient de reconnaître les efforts faits par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union européenne et les facilitateurs.

Au Burundi, il existe divers problèmes à résoudre. Premièrement, il faut mettre fin à l'impunité. C'est l'un des principaux facteurs qui motivent les violations continues des droits de l'homme, et c'est pourquoi nous pensons que le renforcement de l'appareil judiciaire est une nécessité impérieuse. Deuxièmement, le système de sécurité et l'ordre intérieur doivent être renforcés. Il faut délimiter avec précision la responsabilité des différentes autorités chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure et assurer leur formation dans le domaine des droits de l'homme, afin qu'un climat de concorde et de tolérance meilleur puisse s'instaurer dans le pays. Par ailleurs, toutes les activités qui incitent à la violence, à la haine ethnique et qui accroissent les tensions doivent cesser, et le rôle que jouent les médias doit être étroitement surveillé. Si l'on veut éviter au Burundi la tragédie qu'a vécue le Rwanda, la communauté internationale doit contribuer à créer des mécanismes destinés à encourager la confiance et à favoriser la reconnaissance de la composition ethnique de la population burundaise. Tous les efforts déployés pour mettre fin à la crise doivent pouvoir compter sur le plein appui de la communauté internationale et être accompagnés des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de la réconciliation nationale, de la reconstruction et du relèvement économique du Burundi. Nous devons reconnaître, avant tout, que la paix et la stabilité du Burundi signifient également la paix et la stabilité de toute la région des Grands Lacs.

Ma délégation partage la préoccupation des membres du Conseil face à la détérioration constante de la situation au Burundi et réaffirme qu'il ne faut ménager aucun effort pour promouvoir le dialogue et la réconciliation dans ce pays. Mais, en même temps, elle déplore le traitement infligé au personnel international d'assistance humanitaire qui travaille dans ce pays. Comme l'a indiqué le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, la poursuite de l'aide humanitaire est essentielle pour répondre aux besoins des Burundais et des réfugiés qui, depuis plus de deux ans, sont touchés par les troubles dans la région. Il n'est donc pas concevable qu'à un moment donné, pour des raisons liées à la sécurité du personnel chargé des activités humanitaires, celles-ci soient suspendues, ce qui créerait une véritable situation d'urgence. Ma délégation appuie, par conséquent, appuie la décision d'envoyer au Burundi une mission technique qui examinera les moyens d'améliorer les dispositions prises actuellement pour assurer la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies. Nous exhortons les autorités et les forces de sécurité burundaises à collaborer avec ladite mission technique.

Pour terminer, ma délégation voudrait lancer un appel à tous ceux qui sont responsables de la détérioration de la situation au Burundi pour que, dans un esprit constructif, ils participent au dialogue politique global auquel se réfère le projet de résolution que nous allons adopter, et en faveur duquel nous voterons.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Malheureusement, tout indique que la situation au Burundi évolue de façon extrêmement dangereuse. La gravité de la situation est maintenant confirmée par des évaluations de première main faites par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Ogata, et par Mme Albright, Ambassadeur des États-Unis. En effet, c'est la capacité du peuple et des dirigeants burundais à se gouverner eux-mêmes qui est mise à l'épreuve.

L'évolution de la situation au Burundi est une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale. Nous condamnons ceux qui sont responsables de la violence et nous prions instamment toutes les parties concernées au Burundi de s'abstenir de tous actes de violence.

Nous rendons un hommage particulier au dévouement et à l'engagement dont font preuve les personnels humanitaires internationaux qui travaillent sur le terrain dans l'accomplissement de leur mission. Nous saluons également les efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui a maintenu des observateurs militaires et a renforcé la composante civile de sa mission au Burundi dans des conditions extrêmement difficiles. Il faut reconnaître que la présence militaire de l'OUA sur le terrain a jusqu'ici largement contribué à empêcher qu'une tragédie plus grande ne se produise au Burundi.

Comme nous le savons tous, les dirigeants burundais sont responsables de cette situation tragique au Burundi et, par conséquent, les dirigeants burundais, en particulier les éléments extrémistes qui incitent à la violence, sont en fin de compte responsables des conséquences qu'elle entraîne.

Néanmoins, étant donné l'urgence de la situation et les conséquences humaines éventuelles d'une nouvelle détérioration de la crise ainsi que les répercussions de grande ampleur pour la stabilité de toute la région des Grands Lacs, la communauté internationale ne peut rester les bras croisés. Elle a la responsabilité morale d'aider le peuple et les dirigeants burundais à rétablir la paix et la stabilité dans le pays. C'est pourquoi, mon gouvernement est convaincu que le moment est venu pour le Conseil de sécurité d'agir.

À cet égard, il y a trois grands objectifs que le Conseil devrait s'efforcer de réaliser dans le contexte de la diplomatie préventive, comme l'a dit le Secrétaire général dans son Agenda pour la paix.

Le premier objectif est de démontrer que la communauté internationale est fermement résolue à ne pas tolérer une nouvelle détérioration de la situation et à lancer une mise en garde claire à ceux qui encouragent la violence au Burundi quant aux conséquences possibles qu'il y aurait à sous-estimer la détermination de la communauté internationale. À cet égard, nous partageons l'avis selon lequel il est urgent de mettre au point des plans d'urgence.

Deuxièmement, le Conseil devrait assurer la sécurité du personnel humanitaire international sur le terrain afin que les efforts de secours puissent se poursuivre sans entrave. Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général ait pris l'initiative opportune de dépêcher une mission technique de sécurité au Burundi pour étudier les moyens d'améliorer les dispositions existantes en matière de sécurité. Nous espérons que cette mission aura des résultats positifs. Nous soulignons également l'importance d'une coopération étroite entre les Nations Unies et les observateurs militaires de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), telle que recommandée par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Les autorités burundaises devraient recevoir un avertissement énergique indiquant qu'elles sont responsables de la sécurité du personnel international qui travaille dans ce pays.

Troisièmement, le Conseil devrait également examiner, à long terme, les causes fondamentales de la crise en encourageant le dialogue et la réconciliation nationale sur tout l'échiquier politique burundais. Nous nous félicitons et nous encourageons les efforts de l'OUA, de l'Union européenne, et des facilitateurs nommés par la Conférence du Caire des chefs d'État de la région des Grands Lacs, tenue en novembre dernier. Tout en nous félicitant des efforts que déploient actuellement le Secrétaire général et ses collaborateurs à cette fin, nous les encourageons à travailler en étroite collaboration avec l'OUA et à se fonder sur les entreprises réalisées dans le contexte régional et sous-régional.

À cet égard, il faut garder à l'esprit que les initiatives de la communauté internationale ne peuvent se substituer aux efforts des dirigeants burundais eux-mêmes en vue d'une réconciliation nationale authentique. Tout ce que peut faire la communauté internationale c'est encourager et faciliter le dialogue. La question de savoir si un modus vivendi durable peut être élaboré à partir de ces efforts dépend en dernier ressort de la volonté politique dont feront preuve les parties intéressées de rétablir la paix et de s'entendre. C'est pourquoi nous soulignons qu'il est d'une importance primordiale et qu'il faut impérativement que toutes les parties concernées au Burundi poursuivent le dialogue et la réconciliation nationale.

Étant donné que les idées de mon gouvernement que je viens d'exposer sont pleinement reflétées dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, ma délégation votera pour.

M. Wlosowicz (Pologne) *(interprétation de l'anglais)* : C'est avec une profonde préoccupation que la délégation polonaise considère la situation actuelle au Burundi. L'ensemble de la communauté internationale est profondément préoccupée. Il semble que nous admettons que l'état des affaires internes au Burundi doit maintenant s'améliorer, faute de quoi il risque d'être trop tard pour empêcher que la situation ne se détériore davantage et n'échappe finalement à tout contrôle.

En effet, il est décourageant de constater que les observations faites par la mission du Conseil de sécurité au

Burundi, il y a un an, demeurent valables et que malheureusement de nouveaux facteurs négatifs soient apparus. Il est regrettable que la majorité de la population souffre du fait de rivalités politiques. Il est incompréhensible que la violence contre les groupes fournissant une aide au Burundi ait augmenté. Ces actes de violence frappent en premier lieu les personnes les plus vulnérables — les enfants et les femmes. Et ce qui est véritablement tragique, c'est que ces attaques découragent d'autres initiatives à caractère humanitaire.

Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage à ceux qui malgré le coût et le danger, apportent des secours au peuple exténué et éprouvé du Burundi. Mais combien peut-on encore leur demander?

Ma délégation est très reconnaissance au Secrétaire général pour sa participation personnelle et pour les efforts qu'il déploie pour trouver une solution à la crise au Burundi. Nous remercions le Secrétaire général pour l'information qu'il nous a fournie, ainsi que pour les initiatives qu'il nous a présentées. Nous appuyons sans réserve l'envoi par le Secrétaire général d'une mission technique de sécurité au Burundi pour étudier les moyens d'améliorer les dispositions existantes pour assurer la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies ainsi que la protection des opérations humanitaires.

Nous comptons sur les efforts du Secrétaire général pour faciliter un dialogue politique global. L'intérêt du dialogue a été souligné par le Président Nyerere et il ne saurait être surestimé. Nous nous souvenons bien de ces paroles mais la question essentielle qui demeure est de savoir combien de temps il nous reste. Le temps passe et nous ne devons pas permettre que la détermination de la communauté internationale s'évanouisse. Après tout, des millions de vies humaines sont en jeu.

Il est encourageant de voir la coopération entre les pays de la région qui sont intéressés au premier chef par la réalisation de la paix au Burundi et par la stabilité dans l'ensemble de la région. Il y existe beaucoup d'exemples de coopération décisive, unanime et efficace entre les États africains. Nous plaçons donc beaucoup d'espoirs dans ce moyen d'envisager une solution et, dans ce cadre, nous nous félicitons également de la décision de l'Union européenne de nommer un envoyé spécial pour la région. En tout état de cause, ceux qui exercent une influence politique au Burundi doivent réaliser que la coopération est l'unique solution — la coopération à la fois entre les groupes politiques au Burundi et avec la communauté internationale qui cherche désespérément à lui venir en aide.

Enfin, je voudrais indiquer que la Pologne appuie sans réserve le projet de résolution soumis à notre examen.

M. Lopes da Rosa (Guinée-Bissau) : Nous voudrions exprimer notre satisfaction au vu des efforts que déploient le Secrétaire général des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Union européenne et tous ceux qui contribuent à la recherche de la paix au Burundi.

La situation dans ce pays frère préoccupe grandement mon pays qui a toujours défendu le principe de la réconciliation nationale par la voie pacifique.

La Guinée-Bissau se félicite une fois de plus de la Convention de gouvernement du 10 septembre 1994, laquelle constitue un cadre institutionnel pour la réconciliation nationale au Burundi et appuie en outre les institutions gouvernementales établies, en application de ses dispositions ainsi que de la Conférence des chefs d'État de la région des Grands Lacs, tenue au Caire, dont les décisions finales s'avèrent très importantes pour la situation des réfugiés et des personnes déplacées dans cette région d'Afrique.

Force est de constater que malgré la lenteur du processus de réconciliation nationale au Burundi, quelques progrès ont été enregistrés dans le cadre des efforts visant au rapprochement de tous les Burundais et à l'établissement de la paix et de la stabilité durables dans la région des Grands Lacs et dans ce pays frère en particulier.

Nous appuyons encore une fois, les efforts du Secrétaire général ainsi que d'autres entités qui tendent à faciliter un dialogue politique global en vue de promouvoir la réconciliation nationale, la démocratie, la sécurité et l'État de droit au Burundi.

C'est dans ce contexte que nous demandons encore une fois, à toutes les parties intéressées de s'abstenir de toutes tentatives qui pourraient mettre en cause le processus de réconciliation nationale, et de s'engager sans tarder dans un dialogue dans un esprit positif et constructif.

Nous tenons à souligner l'importance que nous attachons à la poursuite de l'aide humanitaire destinée aux réfugiés et aux personnes déplacées au Burundi. C'est pour cela que nous estimons que sans garanties de la sécurité, les institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales ne pourront pas accomplir leur mission d'assistance humanitaire dans ce pays.

À cet égard, nous nous félicitons de l'intention du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de

créer un mécanisme permanent de concertation sur les questions de sécurité entre le Gouvernement burundais, les Nations Unies, et les organisations non gouvernementales.

En se fondant sur cette position, la Guinée-Bissau votera certainement pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi, tout en souhaitant qu'il apporte une lueur d'espoir dans l'impasse où se trouve le processus de réconciliation nationale dans ce pays frère.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1996/56.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1040 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité envoie un message sans ambiguïté à l'ensemble du peuple du Burundi : la violence doit cesser.

Dans une lettre au Président du Burundi, M. Sylvestre Ntibantunganya, que j'ai moi-même portée au Burundi de la part du Président Clinton, le Président américain appelait tous les Burundais à rejeter l'extrémisme et à résoudre pacifiquement leurs divergences. Les États-Unis n'appuieront pas, ne reconnaîtront pas et n'aideront pas un gouvernement qui prendrait le pouvoir par la force au Burundi. En fait, les États-Unis seraient les premiers à isoler un tel régime.

L'escalade de la violence au Burundi a monté la minorité tutsie contre la majorité hutue et s'est soldée par des violations généralisées des droits de l'homme. Une vague de massacres a coûté la vie à des centaines de civils chaque semaine et l'armée dominée par les Tutsis et ses forces auxiliaires ont poussé de nombreux Hutus à quitter la capitale, Bujumbura. Dans les campagnes, une insurrection hutue a décidé de réagir; elle s'en prend aux civils tutsis et aux militaires. Selon le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, peu à peu on voit s'étendre au Burundi une guerre civile larvée caractérisée par une tendance de plus en plus marquée au génocide.

Le personnel humanitaire craint pour sa vie au Burundi. Sa sécurité devra être accrue sinon il devra quitter le pays. Les États-Unis appellent le Gouvernement burundais à garantir la sécurité du personnel humanitaire.

Les États-Unis déplorent la persistance de l'instabilité et de la violence au Burundi. À l'instar des autres pays donateurs, les États-Unis cherchent un moyen de désamorcer les tensions dans ce pays. Les États-Unis demandent instamment aux dirigeants burundais d'isoler les extrémistes et de s'employer à instaurer une paix durable. En dernière analyse, c'est au peuple burundais qu'il appartient d'empêcher que son pays ne sombre dans l'abîme. C'est au peuple burundais qu'il incombe de faire en sorte que le Burundi ne commette pas un suicide national.

M. Rudolph (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : L'Allemagne est vivement préoccupée par la situation au Burundi. On a des raisons de craindre une tragique escalade de la situation. Aussi sommes-nous satisfaits que, dans la résolution qu'il vient d'adopter, le Conseil de sécurité lance un message sans ambiguïté à ceux qui encouragent la violence ethnique dans ce pays. À cet égard, l'Allemagne s'associe sans réserve à la déclaration que l'Italie a faite au nom de l'Union européenne.

En tant que première mesure pour calmer le jeu, les acteurs politiques au Burundi devront entamer un dialogue politique global. Aucun élément important de l'échiquier politique ne devrait être écarté afin de ne pas compromettre ce processus. Mon gouvernement est d'avis qu'un tel dialogue devrait préparer le terrain afin que la paix, la sécurité, la démocratie et l'ordre puissent régner.

Parallèlement, toutes les parties sont priées de s'abstenir du moindre acte de violence. La communauté internationale ne tolérera aucune nouvelle détérioration de la situation.

L'Allemagne appuie sans réserve les initiatives prises par le Secrétaire général, par l'Organisation de l'unité africaine, par l'Union européenne et par les facilitateurs afin de créer les conditions nécessaires au dialogue politique au Burundi. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider dans leurs consultations avec les acteurs politiques au Burundi.

Ceux qui continuent d'encourager la violence ethnique au Burundi ou qui refusent d'engager un dialogue global s'exposeront aux sanctions de la communauté internationale. À cet égard, nous appuyons l'appel à coopérer à l'identification et au démantèlement des stations de radio qui incitent à la haine et à la violence au Burundi.

Le Secrétaire général est prié de présenter au Conseil de sécurité, le 20 février 1996 au plus tard, un rapport portant sur les résultats des efforts entrepris pour promouvoir un dialogue politique global et sur les mesures de nature préventive qu'il pourrait être nécessaire de prendre afin d'empêcher que la situation ne se détériore encore. Mon gouvernement est prêt à examiner les propositions que fera le Secrétaire général et, si nécessaire, à envisager que soient imposées les mesures prévues par la Charte des Nations Unies.

M. Shkourko (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Russie est gravement préoccupée par la situation alarmante au Burundi. Les informations qui nous parviennent de ce pays montrent que le Burundi s'enlise de plus en plus dans le bourbier sanglant de la violence et du chaos et qu'il risque de basculer dans une guerre civile aux conséquences désastreuses, aussi bien pour le peuple burundais que pour la région tout entière.

Pour la délégation russe, la situation dramatique qui s'est fait jour au Burundi exige que la communauté internationale élabore de toute urgence un ensemble de mesures concertées pour enrayer l'escalade de la violence et amener les parties au conflit burundais à renouer un dialogue politique global visant à promouvoir la stabilité et la réconciliation nationales. Il nous paraît particulièrement important que les pays africains et le mécanisme de maintien de la paix de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), appuyés de manière adéquate par l'Organisation des Nations Unies, jouent un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de ces mesures.

La délégation russe a voté pour la résolution 1040 (1996), qui vient d'être adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, car nous estimons que la résolution envoie à toutes les parties au Burundi un message extrêmement clair, à savoir que la communauté internationale ne peut pas rester sans rien faire quand, dans le pays, des forces extrémistes, par leur actes irresponsables, poussent le peuple à un suicide national. La résolution avertit les extrémistes de tous bords que s'ils continuent à faire obstacle au dialogue et au processus de paix au Burundi, le Conseil de sécurité se verra obligé de prendre des mesures préventives contraignantes. Nous voulons penser que c'est l'avertissement qui convient en pareille situation.

Nous appelons toutes les parties au conflit au Burundi à faire preuve de bon sens, à cesser immédiatement la violence et à s'asseoir à la table des négociations pour arriver au plus vite à un règlement mutuellement acceptable qui engendre une paix durable, la stabilité et le développement. Pour sa part, la communauté internationale est prête à les aider dans cet effort.

M. Ladsous (France) : La France est profondément préoccupée par la détérioration de la situation au Burundi. La conclusion d'une Convention de gouvernement avait fourni en son temps un terrain d'entente qui aurait dû permettre de réduire les tensions et de restaurer les règles de la démocratie. Mon gouvernement, qui avait salué ce progrès, estime toujours que cette Convention de gouvernement est la clef de voûte de l'équilibre politique et institutionnel du Burundi.

La résolution en faveur de laquelle la France vient de voter témoigne de l'intérêt inquiet que le Conseil de sécurité porte à la situation dans ce pays. Les témoignages de violence qui nous parviennent tous les jours, les violations des règles démocratiques, les exactions des extrémistes, tout cela ne peut nous laisser indifférents, nous laisser sans réaction.

La France, pour sa part, voudrait encourager le dialogue et elle appelle tous les Burundais à renoncer à la violence et à coopérer avec le Représentant spécial du Secrétaire général et toute autre personnalité qui pourrait exercer les fonctions de facilitateur d'un dialogue. Si des hommes d'État africains, dont la sagesse est incontestable, pouvaient accepter de jouer ce rôle, nous ne pourrions que nous en réjouir. Nous rendons également hommage aux efforts de l'Organisation de l'unité africaine et à l'action remarquable qui est conduite sur le terrain par les observateurs civils et militaires de cette organisation. Enfin, l'Union européenne s'est engagée elle aussi dans des efforts diplomatiques intenses et elle s'apprête à désigner un envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.

Tout en encourageant le dialogue — car c'est la voie logique d'une solution à cette crise —, notre conseil est prêt également à envisager toute mesure de nature préventive visant à empêcher une dégradation de la situation. L'acheminement de l'aide humanitaire vers les réfugiés et les personnes déplacées est une priorité, et il nous paraît nécessaire que sa protection soit assurée dans les meilleures conditions. Nous attendons donc avec intérêt les conclusions

de la mission technique, dépêchée sur place par le Secrétaire général.

Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général d'envisager en priorité toutes les mesures de diplomatie préventive possibles. La demande d'examen de nouvelles formules, qui est formulée en ce sens par le Conseil, ne préjuge en aucune manière la décision qui sera prise par celui-ci, ni a fortiori la participation de notre pays à une éventuelle opération. Enfin, si le Conseil exprime sa disponibilité à examiner l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de ceux qui continueraient de recourir à la violence, il doit être clair qu'il ne s'agit pas pour nous de sanctionner le Burundi. Notre souci, au contraire, est de l'aider à surmonter la grave crise qu'il traverse.

Les semaines qui viennent sont importantes pour le Burundi, et toutes les occasions de paix et de dialogue auxquelles la communauté internationale apporte son assistance doivent être saisies afin que ce pays renoue avec les règles démocratiques et l'état de droit.

Enfin, comment ne pas souligner, une fois de plus, que la crise qui affecte le Burundi s'inscrit dans le cadre plus large des difficultés auxquelles est soumise la région des Grands Lacs. Et c'est la raison pour laquelle nous continuons de penser qu'il faudra prochainement convoquer une conférence sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs afin de régler l'ensemble des problèmes de cette région.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Les événements au Burundi qui ont inspiré cette résolution préoccupent profondément le Gouvernement britannique. Comme l'indique clairement cette résolution, une solution durable à la situation au Burundi ne peut être trouvée que par un dialogue politique global à l'appui des principes de la Convention de gouvernement. Nous tenons à réaffirmer notre appui au Gouvernement burundais dans ses efforts pour maintenir les principes de la Convention de gouvernement qui fixe le cadre dans lequel les parties burundaises devraient travailler ensemble en vue de promouvoir la stabilité et l'état de droit dans ce pays.

À notre avis, la communauté internationale concentre à juste titre ses efforts sur la promotion d'un tel dialogue et sur les mesures préventives visant à empêcher une nouvelle dégradation de la situation au Burundi. Le Secrétaire général et, par son entremise, M. Faguy, Représentant spécial au Burundi, ainsi que l'ancien Président Nyerere, qui a été désigné comme facilitateur par la Conférence des chefs d'État de la région des Grands Lacs tenue au Caire, peuvent compter sur notre ferme appui. Nous nous félicitons également du rôle joué par l'Organisation de l'unité africaine et ses observateurs au Burundi. Il est juste que ceux de la région jouent un rôle actif pour faire face à ce problème. Nous rendons un hommage particulier aux gouvernements voisins qui ont offert un asile aux personnes qui fuyaient les violences.

Depuis les événements tragiques de 1993, un climat d'insécurité et de peur règne au Burundi. Il est aggravé par ceux qui ont recours à des moyens non démocratiques pour saper les institutions gouvernementales. En adoptant cette résolution, le Conseil envoie un message clair indiquant qu'il condamne les responsables des tueries quotidiennes et autres violences au Burundi. Il est particulièrement révoltant de voir que les violences sont dirigées contre ceux qui ont le moins de moyens de se protéger — les réfugiés et les personnes déplacées au Burundi — et ceux qui cherchent à assurer la fourniture continue des secours humanitaires. Ces actions doivent cesser. Nous nous félicitions de l'envoi d'une mission technique sur la sécurité au Burundi pour examiner les moyens d'améliorer les dispositions en matière de sécurité afin d'assurer la poursuite des opérations humanitaires.

Cette résolution indique clairement que le Conseil est prêt à prendre des mesures contre ceux qui cherchent à déterminer l'avenir du Burundi par la violence. Le message qui leur est lancé est clair. Les États, en particulier les États voisins, peuvent à présent apporter leur aide en empêchant les activités sur leur territoire de groupes extrémistes qui cherchent à inciter la violence au Burundi. Cela est particulièrement vrai des stations de radio de la haine.

La résolution indique clairement aussi que la communauté internationale redouble d'efforts pour empêcher une nouvelle dégradation de la situation au Burundi. Dans ce contexte, nous ne devons pas être démunis face à une nouvelle aggravation éventuelle de la violence. D'autres mesures à caractère préventif peuvent s'avérer nécessaires si les dirigeants, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ne participent pas aux efforts en cours pour réaliser la réconciliation nationale et une stabilité durable au Burundi. Nous appuyons donc fermement la demande faite au Secrétaire général d'envisager, après des consultations appropriées avec l'Organisation de l'unité africaine et les États mem-

bres concernés, d'autres mesures préventives et de mettre au point des plans d'urgence selon la nécessité. À notre avis, aucune option n'est à écarter en principe.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.